

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31/08/2015 à 19 heures
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 25/08/2015

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, BAUDRAY Sandrine, ,
DIDIER Christian, CHAIX Michel, DIDIER Guy, GHABRID Karim

ABSENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, NOVEL Yoann, CABARET Valérie, VERMEULEN
Jean

1/ Travaux crèche Résidence L'Ouillon : extension de la salle de jeux sur la terrasse existante et création d'un préau sur le sas d'entrée – demande de subventions

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal la demande de permis de construire de la Commune relative au local de la crèche à la Résidence l'Ouillon et notamment à l'extension de la salle de jeux sur la terrasse existante et à la création d'un préau à 2 pans sur le sas d'entrée.

Décision : Approbation du projet d'extension de la salle de jeux de la crèche sur la terrasse existante et la création d'un préau à 2 pans sur le sas d'entrée avec demande de subvention et demande d'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de l'aide financière auprès du Département

2/ Convention entre le Département de la Savoie et la Commune relative aux travaux aménagés sur la route départementale 926 sous maîtrise d'ouvrage communale

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention relative aux travaux aménagés sur la route départementale 926 sous maîtrise d'ouvrage communale entre les lieux-dits la Ville et Pierre-Aigüe et notamment l'aménagement piétonnier et l'aménagement d'un plateau surélevé.

Décision : Approbation de la convention à intervenir entre le Département de la Savoie et la Commune et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

3/ Régularisation foncière par voie d'échange entre la Commune et la Copropriété Résidence Rive Droite (les Balcons des Neiges) : modificatif

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 relative à la régularisation foncière par voie d'échange entre la Commune et la Copropriété Résidence Rive Droite (dénommée maintenant Balcons des Neiges) doit être modifiée suivant le plan de division actualisé et présenté le jour de la séance.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que cette régularisation foncière intervient pour l'échange sans soulte d'un terrain situé à l'amont du transformateur sis sur la parcelle 1286 pour une contenance de 0a46ca en contrepartie d'un terrain sis sur les parcelles 40 et 1289 pour une contenance totale de 1a14ca, ledit terrain étant destiné à l'aménagement d'une circulation piétonne.

Décision : Approbation du plan de division réalisé par le Cabinet Ge-Arc en date 06/08/2015 et de l'échange relaté précédemment. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

4/ Décisions modificatives budget primitif 2015 de la Commune

Décision : Ajout de crédits au budget primitif 2015 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Compte 6068 : + 45850 €

Compte 023 : + 6615 €

Compte : 66111 : + 1574 €

Compte 6713 : + 27567 €

Recettes

Compte 7088 : + 27567 €

Compte 7351 : +8189 €

Compte 7362 : + 45850 €

Section d'investissement

Dépenses

Compte 1641 : + 6615 €

Recettes

Compte 021 : + 6615 €

5/ Statuts de l'Association des Maires du Domaine des Sybelles

Monsieur le Maire :

- Rappelle qu'avec l'équipement de l'Ouillon en 1999, les six stations du massif de l'Arvan –Villards (Les Bottières, Le Corbier, La Toussuire, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves et Saint Sorlin d'Arves) se sont reliées pour former le domaine skiable des Sybelles
- Informe qu'après s'être réunies à plusieurs reprises, les six communes ont pris la décision de créer l'AMDS (Association des Maires du Domaine des Sybelles) dont l'objet est la concertation entre les cinq autorités organisatrices du Massif de l'Arvan-Villards sur tous les thèmes communs relatifs au développement et à la coordination du domaine skiable relié des Sybelles
- Souligne que le projet de statuts doit être approuvé par chacun des conseils municipaux au préalable de l'assemblée générale de constitution de l'ADMS qui est prévue fin août ou début septembre 2015.

Décision : Approbation du projet des statuts de l'Association des Maires du Domaine des Sybelles présenté et sa mise en application pour le 1^{er} exercice social à partir du 1^{er} janvier 2016 conformément à l'article 9. Désignation de Monsieur Robert BALMAIN, Maire de Saint Sorlin d'Arves et Monsieur Bernard BALMAIN en qualité de représentants de la commune au sein de l'Association

6/ Demande d'autorisation de la SAMSO pour réaliser des travaux sur des parcelles communales

Décision : Autorisation donnée à la SAMSO pour réaliser les travaux sur le domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves sur les parcelles communales A80, C1484 et B3 et notamment :

- l'installation de toilettes sèches sur les parcelles communales A80 lieu-dit longecombe et C1484 lieu-dit Vers les Lacs
- la pose de barrières à neige sur la piste des Vallons, parcelle communale B3 lieu-dit le Vallon.

7/ Motion du Col du Glandon 2015 intitulée « Pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le loup : il y a urgence ! »

Décision : Approbation de la motion présentée : disponible en Mairie

8/ Travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière : demande de subvention et modification des coûts suite à la visite de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite à la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2015 et à la visite sur les lieux de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, le montant des travaux pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière de l'Eglise a été modifié afin d'être en adéquation avec les prescriptions et recommandations de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Décision : Approbation des modifications à intervenir pour la réalisation des travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière et maintien des demandes d'aides financières auprès de la DRAC et du STAP.

9/ Requête de Monsieur BRUNET Pierre contre l'arrêté préfectoral n°2015021-0002 du 21 janvier 2015 portant déclaration d'utilité publique le projet de la Commune de Saint Sorlin d'Arves : autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre avocat.

Décision : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Eric LE GULLUDEC, Avocat, 28 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative

10/ Classement de la commune en commune touristique puis en station de tourisme

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il serait judicieux de classer la commune en commune touristique. Ce classement nécessite en premier lieu de classer l'office de tourisme de la Commune.

Décision : Approbation du dossier de demande de classement en catégorie 3 présenté par l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

11/ Divers

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Décision : Approbation de la motion de soutien